



Copropriété : Refus de ratification en AG pour une prise VE (Droi

Par lucie3334

Bonjour,

J'ai fait installer une prise VE sur ma place de parking en copro par un électricien professionnel (facture + normes OK).
Problème : j'ai fait les travaux à mes frais avant de demander l'autorisation (erreur de procédure).

En AG, j'ai demandé la régularisation a posteriori. Ils ont refusé et le syndic exige le démontage immédiat. Pourtant, je leur ai envoyé tous les justificatifs prouvant que c'est 100% aux normes, mais ils reviennent à la charge plusieurs mois après pour exiger que je la retire, prétextant sans preuve une non-conformité.

En plus, j'ai les anciens PV d'AG qui prouvent que la copropriété a accepté des installations électrique sur les place de parking des autres copropriétaires.

Je ne veux pas engager de procès de mon côté et préfère trouver une solution. Cependant ils ne souhaitent rien savoir.

Mes questions :

Leur refus est-il valable vu le "droit à la prise", mes preuves de conformité et la rupture d'égalité avec les voisins ?

En cas de procès, est-ce que je risque de perdre ?

Merci à vous,

Par isernon

bonjour,

votre installation est-elle raccordée sur le réseaux électriques des communs ou sur votre propre installation ?

quelle est la non-conformité donnée par votre A.G. ?

salutations

Par yapasdequoi

DOUBLON avec

[url=https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/partie-privatives/copropriete-refus-de-ratification-en-ag-pour-une-prise-ve-droi-t64675.html]https://www.forum-juridique.net/immobilier/copropriete/partie-privatives/copropriete-refus-de-ratification-en-ag-pour-une-prise-ve-droi-t64675.html[/url]